



Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :  
17

Conseillers absents :  
2

Dont 2 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le 7 du mois de décembre,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie – MULLER Gaëtan.

**Absents excusés avec pouvoir :**

FRITHMANN Jean-Charles cm – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN - HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Gaëtan MULLER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

**2022-34 : Décision modificative Budget Général**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour régulariser les écritures budgétaires du budget 2022.

**Considérant** que le compte 6817 chapitre 68 ne comporte pas de crédit pour régulariser la dépréciation de créances votée au Conseil municipal du 7 décembre 2022,

Sur proposition du Maire,

le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ **DECIDE** de voter le mouvement de crédits ci-après :

**Dépenses de fonctionnement :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
	150 000 €	0
D 615231 :	720.07 €	
R 6817 CHAPITRE 68		720.07 €
	149 279.93€	720.07 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN